

COMPTE RENDU PRESSE
Conseil Municipal du lundi 29 juin 2009

Ce lundi 29 juin 2009, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.

Etaient présents: Monsieur Bernard MARC, Madame Michèle AGNES, Monsieur Yves GOSSELIN, Monsieur Gaëtan COENEN, Monsieur Gérard LARSONNEUR, Madame Valérie LAISNEY, Monsieur Philippe GOSSELIN, Madame Françoise K'DUAL, Madame Béatrice GOSSELIN, Monsieur Jean-Pierre LEGOUBEY, Monsieur François LEGRAS, Monsieur Auguste TESSON.

Absent excusé : Monsieur Eric COLIN

Pouvoirs : Madame Pascale DUBOSCQ donne pouvoir à Madame Valérie LAISNEY
Monsieur Richard VIVIEN donne pouvoir à Monsieur Gérard LARSONNEUR
Madame Pierrette LEVOY donne pouvoir à Monsieur Yves GOSSELIN

I – Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 mai 09 :

Le compte-rendu de réunion de conseil municipal du 29 mai 2009 a été approuvé à l'unanimité.

II – Désignation d'un secrétaire de séance :

A l'unanimité, Madame Michèle AGNES a été désignée secrétaire de séance.

III – Prix de vente lots de la CHANTELOURIE :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de faire profiter les 5 premiers acquéreurs de parcelles du lotissement de la Chantelourie, et ce jusqu'au 31 mars 2010, d'une remise de 12 % sur le prix voté par délibération le 29/04/2008, soit :

Pour le lot 1 d'une superficie de 990 m², 83 600 €
Pour le lot 2, d'une superficie de 899 m², 75 600 €
Pour le lot 3, d'une superficie de 897 m², 75 600 €
Pour le lot 5, d'une superficie de 1059 m², 88 000 €
Pour le lot 6, d'une superficie de 899 m², 75 600 €
Pour le lot 7, d'une superficie de 827 m², 70 400 €
Pour le lot 8, d'une superficie de 556 m², 46 600 €
Pour le lot 9, d'une superficie de 529 m², 45 000 €
Pour le lot 11 d'une superficie de 704 m², 59 800 €
Pour le lot 12, d'une superficie de 723 m², 61 600 €

IV – Redevance occupation du domaine public : distribution GAZ :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le taux de redevance pour occupation du domaine public dans la limite du plafond de 0.035 €/mètre de canalisation.

V – Révision du droit de place – marché :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de réviser le montant du droit de place pour le marché et fixe :

- le « tarif minimum » pour un emplacement = 2.80 €
- le prix au mètre au delà du « tarif minimum » :
 - pour les habitués 0.60 €
 - pour les passagers (saisonniers) 0.80 €

Le conseil municipal décide de fixer ces tarifs pour 3 ans, applicables du 1^{er} juillet 2009 jusqu'au 30 juin 2012.

VI – Approbation du devis GRDF – école maternelle :

Dans le cadre des travaux d'extension de l'école maternelle, il est prévu un raccordement au réseau de gaz naturel pour alimenter la chaudière à condensation.

- Devis GRDF pour un montant total de 536.19 € TTC. Accord unanime du conseil municipal.

VIII – Rénovation de la cale d'accès à la mer :

Le conseil municipal retient à l'unanimité l'offre moins disante de l'entreprise QUILLE, pour un montant de 21 834 € HT (26 113.46 € TTC), correspondant à la réalisation des travaux de réfection d' « urgence » de la cale, soit le rejointoiement et la reprise des fissures.

XI – Modification des statuts de la Communauté de Communes – transports à la demande :

Dans le cadre de la mise en place par le Conseil Général de transports de proximité, le Conseil Communautaire a accepté, lors de sa réunion du 29 mai 2009, le principe de ce type de transport sur son territoire.

Le conseil municipal, après délibération autorise à l'unanimité la Communauté de Communes à modifier ses statuts en intégrant la compétence suivante :

« Services publics à la demande de transports non urbains de personnes par délégation du département de la Manche ».

XIV – Arasage des haies pendant l'élaboration du P.L.U. :

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de soumettre à déclaration préalable et autorisation, l'arasage des haies, pendant toute la durée de l'élaboration du P.L.U. L'entretien et la coupe des haies reste autorisée, sans accord préalable.

XVI – Divers :

- Monsieur le Maire informe le conseil de l'inauguration de la « Rue du Docteur BAIZE 1901-1995 Astronome » le samedi 18 juillet à 11 heures.
- Réverbères Place de la mairie : le conseil municipal retient à l'unanimité le devis de CEGELEC pour le remplacement de 3 réverbères posés sur le mur d'enceinte du parking de la mairie par 3 lanternes pour un montant de 2 512 € HT (soit 3 004.35 € TTC)
- Le conseil municipal approuve à l'unanimité le CCTP proposé par le cabinet d'architectures VIEL-AUBERT pour lancer la consultation des entreprises pour la

réalisation des Travaux extérieurs de l'église de Gouville, séparé en 2 lots : maçonnerie (lot 1) et couverture-ardoise-zinguerie (lot 2).

TOUR DE TABLE :

- Monsieur le Maire informe le conseil qu'une journée portes ouvertes à la station d'épuration sera prochainement organisée pour inviter les gouvillais à visiter le nouvel ouvrage
- Béatrice GOSSELIN : fait part au conseil de la prochaine installation de la piscine d'été par l'association des Commerçants, qui sera équipée d'un système de chauffage performant.
- Françoise K'DUAL informe le conseil que la Fête de la Mer aura lieu le dimanche 12 juillet prochain.

